



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230626-2023_06_064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 20 juin deux mille vingt-trois, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 26 juin 2023
Délibération n° 2023-06-064

Versement des acomptes de subventions PACT 2023 aux partenaires de la saison culturelle intercommunale 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 28

Pouvoirs : 3

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Davis DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents : M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON et M. Jean-Marc RUIZ.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

Dans le cadre de la saison culturelle 2023, la Communauté de communes Sauldre et Sologne et la Région Centre-Val de Loire concluent un Projet Artistique et Culturel de territoire.

A ce titre, la Communauté de communes reçoit un acompte de la subvention accordée par le Conseil Régional Centre-Val de Loire. Afin de permettre aux 29 partenaires de la saison culturelle de réaliser leurs actions, il convient de délibérer dès à présent pour permettre le versement des acomptes de subventions.

En 2023, chaque partenaire reçoit une subvention correspondant à 36 % de son budget artistique prévisionnel. La subvention est versée en deux fois : la moitié de la subvention pendant la saison en cours, le solde l'année suivante après étude du bilan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230626-2023_06_064-DE

Vu la délibération n°2022-11-076 portant sur l'autorisation à solliciter la subvention PACT pour 2023 adoptée le 07/11/2022 ;

Vu la délibération n°2022-11-077 portant sur la signature des conventions PACT et CCT adoptée le 07/11/2022 ;

Vu les conventions de partenariat signées avec les différents partenaires de la saison culturelle 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 juin 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : VERSE les acomptes de subventions suivants :

Partenaires	Budget artistique prévisionnel	Acompte de subvention PACT 2023
Association Blancafort et patrimoine	2 484,00 €	447,12 €
Association Blanc'Ap	3 160,00 €	568,80 €
Association Bois d'Avant Bois d'Avenir	1 470,00 €	264,60 €
Association Cantavocalys	335,00 €	60,30 €
Association CCLA	4 716,50 €	848,97 €
Association Comité des fêtes Méry-es-Bois	2 076,20 €	373,72 €
Association Comité des orgues	2 030,00 €	365,40 €
Association culturelle La Chapelle d'Angillon	1 992,96 €	358,73 €
Association Ecole de Musique Aubigny	5 100,00 €	918,00 €
Association Festival Boucard Haut-Berry	29 225,00 €	5 260,50 €
Association Fêtes Franco Ecosaises	15 750,00 €	2 835,00 €
Association Jumelage Aubigny-Haddington	1 650,00 €	297,00 €
Association Les Ateliers de Moison	3 000,00 €	540,00 €
Association Patrimoine et Renaissance	11 456,20 €	2 062,12 €
Association Promotion Animations Rurales	2 860,00 €	514,80 €
Association Sologna Nature & Culture	2 932,50 €	527,85 €
Association Stuart Théâtre	2 816,00 €	506,88 €
Commune d'Aubigny-sur-Nère	58 183,09 €	10 472,96 €
Commune d'Argent-sur-Sauldre	5 110,00 €	919,80 €
Commune de Blancafort	3 447,04 €	620,47 €
Commune de Brinon-sur-Sauldre	4 368,00 €	786,24 €
Commune de Clémont	1 150,00 €	207,00 €
Commune d'Ennordres	3 130,00 €	563,40 €
Commune d'Ivoy-le-Pré	1 285,00 €	231,30 €
Commune de Presly	1 025,00 €	184,50 €
Commune d'Oizon	3 470,00 €	624,60 €
Commune de Ste Montaine	3 300,00 €	594,00 €
SPL 1000 lieux du Berry	2 000,00 €	360,00 €
EHPAD Argent	3 300,00 €	594,00 €
CDC	15 280,82 €	2 750,55 €
TOTAL	195 619,31 €	35 211,48 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230626-2023_06_064-DE

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Pascal MARGERIN



La présidente,
Laurence RENIER

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/06/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.